

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n. 27, et grande rue
Mercière, n. 32, au 2^e.
A PARIS, à la librairie-correspondance
de P. Justin, place de la Bourse,
n. 8.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.
PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône
1 franc de plus par trimestre.



LYON, 14 février.

SITUATION MINISTÉRIELLE.

Les affaires sont un peu moins avancées que hier. Il paraît que MM. Dupin, Sauzet et Passy n'ont pu s'entendre avec la sagesse royale. Voici, selon le *Messageur*, le récit des faits de la journée :

« Aujourd'hui comme hier, les députés se sont réunis en grand nombre dans la salle des conférences, qui est devenue le centre des conversations politiques. MM. Dupin, Passy et Sauzet étaient appelés à deux heures chez le roi. Le président et les deux vice-présidents sont partis ensemble de la chambre pour aller au château. Leurs collègues attendaient avec impatience le résultat de la conférence qu'ils devaient avoir avec S. M.

« C'est à quatre heures seulement que l'on a su à la chambre que les négociations avec les trois honorables membres ne pouvaient pas réussir. L'un d'entre eux a dit aux premiers députés qu'il a rencontrés : « La paille est rompue. »

« La cause principale de cette rupture paraît être les obstacles que les trois députés auraient rencontrés pour compléter le ministère dans la chambre des pairs. »

Le *Journal des Débats*, après avoir cité le *Messageur*, ajoute ce qui suit :

« Le bruit s'est en effet répandu, vers cinq heures, que ces trois honorables députés renonçaient à former un cabinet. »

Ce soir, à huit heures, M. le comte Molé est venu chez le roi, et a eu avec S. M. un long entretien.

Il paraît certain qu'il n'y a rien de décidé encore, et que le dénouement de la crise ministérielle semble s'éloigner chaque jour davantage. Cependant rien n'est plus fatigant, rien n'est plus déplorable que cet état d'incertitude. Il ne saurait se prolonger quelques jours encore sans les plus grands inconvénients. Espérons que la séance de samedi hâtera peut-être une solution quelconque.

Voici les détails que donne le *Journal du Commerce de Paris* sur la seconde conférence qui a eu lieu entre le roi et M. Dupin accompagné de ses deux amis :

« Lorsque M. le président et les deux vice-présidents de la chambre ont été admis auprès du roi, S. M. leur aurait demandé s'ils s'étaient occupés de compléter la liste des membres du cabinet, et s'ils y avaient réussi. Les honorables députés auraient répondu qu'ils n'avaient eu aucune mission à cet égard, et que tout ce qu'ils pouvaient faire en ce moment, c'était de renouveler au roi l'assurance qu'ils étaient à sa disposition ; qu'ils s'offraient encore, non seulement eux trois, mais avec eux un quatrième, et au besoin, un cinquième député ; que c'était maintenant à la chambre des pairs à fournir son contingent. Il leur aurait été répondu, de manière à leur faire entrevoir les difficultés qui se présentaient de la part des membres de la chambre des pairs : que M. le maréchal Gérard se défendait

très-fort contre toute proposition d'entrer dans un ministère, que M. Molé ne voulait pas absolument y consentir, et que les instances les plus pressantes n'avaient pu déterminer M. Montalivet.

Les trois honorables députés ont dû penser dès-lors que, puisque le refus était si formel, malgré les instances venues du plus haut lieu, de la part des pairs familiers du château, et de celle de M. de Montalivet lui-même, intendan de la liste civile et connu pour son dévouement particulier au roi, leurs propositions avaient peu de chances d'être acceptées par d'autres membres de la chambre des pairs. Ils ont dû penser, d'ailleurs, qu'il était peu convenable à la dignité de la chambre des députés que ses premiers représentants allassent frapper de porte en porte chez MM. les pairs, demandant qu'on leur fit la grâce d'entrer avec eux dans le cabinet, et s'exposant, en définitive, à des refus qu'il était facile de prévoir. Dans cette circonstance, les honorables députés n'ont pu que se renfermer encore dans les termes des offres qu'ils venaient de renouveler à S. M. Le roi alors les aurait remerciés, et leur aurait déclaré qu'il aviserait sans leur concours.

« On prétend que S. M. aurait l'intention de faire un replâtrage de l'ancien ministère, dont M. de Broglie sortirait peut-être, pour être remplacé par M. Thiers. Mais cela s'accorde mal avec la déclaration formelle faite aujourd'hui par M. Thiers, au milieu de vingt ou trente députés, qu'il ne croyait pouvoir rentrer ni isolément, ni avec l'ancien cabinet, devant la chambre dont le vote avait renversé lui et ses collègues. »

« Nous ajouterons que cette opinion de M. Thiers avait, au moins, le mérite d'être d'accord avec celle de l'unanimité des députés qui étaient réunis ce soir chez M. Dupin. Il n'y avait qu'une voix pour déclarer que la chambre ne supporterait pas patiemment le retour injurieux pour elle des ministres démissionnaires, et qu'il ne se passerait pas quinze jours, sans qu'un autre vote vint les renverser de nouveau. »

« Il reste à savoir si M. Thiers est bien sincère dans ses déclarations, et si la chambre, de son côté, conservera l'attitude énergique que lui prêtent aujourd'hui un très-grand nombre de députés. Dans tous les cas, soit que la crise ministérielle se prolonge encore, soit qu'elle se termine par la rentrée de tout ou partie du cabinet démissionnaire, il reste pour les députés qui ont eu à jouer un rôle dans les négociations rompues, un devoir à remplir : c'est de faire connaître ouvertement au pays, lors des explications qui ne peuvent manquer d'avoir lieu, les obstacles réels qui se sont opposés à ce que satisfaction fût donnée au vote de la chambre, et les circonstances d'une crise dont la durée a droit d'étonner. »

On lit encore dans le *Messageur* :

« Le bruit s'est alors répandu à la chambre dans la salle des conférences que les anciens ministres étaient, à leur

tour, mandés chez le roi à quatre heures et demie, et qu'ils allaient encore une fois rentrer, moins M. de Broglie dont M. Thiers prendrait la place aux affaires étrangères; mais un instant après, M. Thiers est arrivé à la chambre, et à lui-même démenti ce bruit. »

« Un certain nombre de députés s'étaient groupés autour de lui ; il a affirmé que sa démission, comme celle de ses collègues, avait été donnée sérieusement, et même acceptée ; il a ajouté toutefois qu'ils continuaient à s'occuper des affaires dont ils conservaient la responsabilité ; qu'ainsi, à l'occasion de l'arrivée du message du président des États-Unis, ils s'étaient réunis en conseil chez le roi, et que, s'il y avait à prendre quelque mesure, ils ne manqueraient pas aux exigences qui se présenteraient. »

« Mais, leur dit un honorable député, si le roi vous demandait de rentrer ? — Non, non, non ! a répondu M. Thiers ; d'ailleurs, quelle position aurions-nous devant la chambre ? — Vous pourriez alors la consulter ; et la question étant autrement posée, peut-être la chambre reviendrait-elle sur son vote. — Si nous agissions ainsi, a répliqué M. Thiers, la chambre nous prendrait sur notre banc et nous jetterait à la porte. »

« Après un langage aussi explicite, il est difficile de croire que M. Thiers consente, soit à rentrer avec l'ancien cabinet, soit à faire partie d'un replâtrage dont on parlait, en dernier lieu, comme de ce qu'il y a de plus probable. »

On lit dans l'*Impartial*, journal dévoué aux intérêts du tiers-parti :

« Aujourd'hui, à cinq heures, nous apprenons que ni M. Dupin, ni aucun des hommes politiques mandés au château ne sont plus désignés pour faire partie d'un nouveau ministère. En d'autres termes, toutes les négociations sont rompues. Il reste à savoir à quelles conditions on feignait d'accepter M. Dupin et ses collègues, ou quelles conditions ils ont cru devoir mettre eux-mêmes à leur acceptation. Tout nous porte à croire qu'on comptait sur leur refus, et qu'on a tout fait pour le provoquer par des offres qui n'étaient ni sérieuses, ni formelles. Demain les doctrinaires vont encore répéter que le tiers-parti a reculé devant le pouvoir, qu'il a hésité après sa victoire. Nous pouvons garantir que les honorables membres de la chambre des députés qui s'étaient mis à la disposition du roi n'ont à désavouer aucune de leurs démarches, aucune de leurs paroles. Si la chambre, comme nous l'espérons, les provoque à s'expliquer, ils prouveront qu'ils se sont montrés jusqu'à la fin jaloux de la dignité de la chambre comme de leur dignité personnelle. Ce n'est pas de leur côté qu'ont été les hésitations. Maintenant, si le gouvernement représentatif n'est pas une vaine parade, il est nécessaire que l'intrigue soit dévoilée, n'importe le masque dont elle se couvre. Il faut que la vérité soit connue, et qu'elle parle haut à la tribune comme dans la presse. »

LITTÉRATURE.

CHANSONS, ROMANCES ET BALLADES,

PAR M. C. ANTONY RÉNAL.

Il n'est aucun de nos concitoyens qui ne connaisse le véritable nom de M. Claudius-Antony Rénal. Cet auteur pourrait donc se dispenser de se cacher plus long-temps sous le pseudonyme transparent dont il s'enveloppe ; mais il persiste à s'en couvrir. En cela, il cède sans doute au préjugé encore si puissant à Lyon, qui ne veut pas qu'un fils de négociant, négociant lui-même, cherche dans la culture des lettres et de la poésie un honnête délassement aux pénibles soucis du comptoir. On trouverait tout simple qu'il perdît la moitié de sa journée dans de médisants bavardages de café, dans une longue série de parties de domino ou dans les huit tours obligés d'un interminable boston. Mais donner quelques instans au commerce des muses ! Faire des vers ! Oh ! alors le préjugé se présente dans toute sa force. Nos négociants en général et plus particulièrement peut-être ceux qui appartiennent à certaine spécialité de notre industrie, ne sont pas gens à le braver : ils seraient même très-fâchés qu'on pût les accuser de l'affaiblir par leur exemple. Aussi se gardent-ils bien de laisser le moindre prétexte à une pareille accusation. N'avons-nous pas vu dernièrement une réunion composée de l'élite de notre commerce accorder l'argent nécessaire à l'achat d'un corps de bibliothèque et refuser les fonds indispensables à l'acquisition des livres ? Si quelques-uns de nos honorables industriels se permettent de savoir l'orthographe française, d'autres, et des plus huppés, ceux qui se targuent le plus de leur position sociale, s'en tiennent pour l'ordinaire à l'orthographe de M. Marle. Ceux-là parlent aussi correctement qu'ils écrivent. On connaît l'institut qu'on de celui-ci, l'année scolaire de celui-là, les inévitables moi-z-aussi de cet autre, et les mille patraques qui se débitent journellement dans l'autre favori du juste-milieu lyonnais, autrement et fort dérisoirement dit : *Café d'Apollon*. Pauvre Apollon !!!

C'est donc un principe admis parmi nous que nos commerçants ne peuvent être littérateurs ni poètes. Au premier aspect, M. Etienne Gautier fournissant des articles au *Courrier de Lyon*, et M. Elisabeth dit Elizée Devillas, se laissant accaparer par l'Académie, sembleraient faire exception à la règle commune, mais il n'en est rien : La prose spéculatrice de M. Etienne Gautier n'est pas de la littérature, et M. Elisabeth dit Elizée n'est devenu académicien que depuis qu'il a cessé d'être négociant. Ainsi, la seule exception, selon nous, c'est M. Antony Rénal. Nous le considérons même comme un véritable phénomène, et nous serions tentés de croire que c'est pour l'avoir produit que M. son père a reçu la décoration de la Légion-d'Honneur. Pourquoi pas, dans le fait ? MM. Marc-Bernard Gros, Clément Reyre, Etienne Gautier, Arthur de Cazenove, et *tutti quanti*, ne l'ont-ils pas obtenue à moindre titre ?

Quoi qu'il en soit, M. Antony Rénal vient de publier sous le titre de *Chansons, Romances et Ballades*, un joli recueil de poésie, ce qui est presque une témérité par le temps et les lois qui courent.

Car si pour l'innocente romance, il est aisé de se renfermer dans l'expression d'un sentiment ou d'un regret amoureux que MM. les gens du roi veulent bien encore nous permettre, il est fort difficile que la chanson, frondeuse de sa nature, soit tout-à-fait exempte d'allusions politiques que nos

parquets ne souffrent plus. Or, il est dans le nouveau recueil de M. Claudius-Antony Rénal telles pièces que nous ne voudrions pas garantir d'un bel et bon procès si, fort heureusement, les plaisirs du carnaval n'endormaient quelque peu le zèle habituel de nos substitués et de leurs chefs d'emploi. Mais enfin, puisque le livre de M. Rénal a la liberté de circuler, nous espérons qu'on voudra bien nous accorder celle de l'examiner.

Tous les morceaux contenus dans le volume que nous annonçons ne sont pas nouveaux pour nos lecteurs, mais ils reviennent avec plaisir la plupart de ceux que l'auteur a fait réimprimer. De ce nombre sont d'abord les couplets adressés à Béranger. Un hommage rendu en jolis vers à celui qui a élevé la chanson jusqu'à la hauteur de l'ode, plaira toujours aux nombreux admirateurs d'un poète qui n'est parvenu à une si prodigieuse popularité que parce qu'il a su être véritablement sublime. Ce bon, cet excellent Béranger ! lui aussi a cru quelques instans à la révolution de juillet !

- « Il croyait qu'on allait faire
- « Du grand et du neuf ;
- « Même étendre un peu la sphère
- « De quatre-vingt-neuf. »

Et le voilà cherchant au fond d'une forêt l'oubli des déceptions dont Paris lui a offert tant de dégoûts ; le voilà fuyant ces hommes qui, selon ses expressions, n'ont qu'un mérite : celui de résumer en eux toute la sottise d'une époque et de plusieurs siècles, au besoin.

On aimera aussi à relire les couplets du *Vétérinaire au drapeau tricolore*, que Chollet chanta en 1830 sur le Grand-Théâtre de Lyon, bien que les espérances que l'auteur y avait déposées aient été cruellement déçues. Ce n'est certes pas la faute de M. Rénal si aujourd'hui cette chanson patriotique porte à faux.

Cette réflexion s'applique également aux vers adressés aux Polonais. Parmi les nouvelles productions de M. Antony Rénal nous avons remarqué *L'Invalide et les Enfants* voici le 1^{er} couplet :

- « Jolis enfans qu'ici le plaisir guide,
- « Qui près de moi jouez sur le gazon,
- « Approchez-vous sans peur de l'Invalide :
- « Il a pour vous mainte vieille chanson.
- « Vous commencez, j'achève ma carrière ;
- « Mais un vieillard aime à conter parfois.
- « De l'Invalide exaucez la prière ;
- « Jolis enfans, folâtrez avec moi. »

C'est, comme on voit, une imitation du *Bon Vieillard* de Béranger ; mais qu'importe si l'imitation est bonne ? Tout ce que nous regrettons dans celle-ci, c'est que l'auteur ait laissé passer tel qu'il est, le deuxième couplet qui aurait besoin d'être refait, et qui pourrait même être retranché sans inconvénient.

Quant à l'hymne à la *Concorde*, c'est, sans contredit, l'œuvre d'un bon citoyen, et l'exécution répond bien aux honorables sentiments qui l'ont inspiré ; mais, à notre avis, quand on aborde un sujet politique, on ne doit pas se placer entre les partis : il faut laisser les grands mots de concorde, d'union, de conciliation aux sensibleries parlementaires de M. Sauzet, lesquelles ne l'empêchent point, comme on sait, de se faire, au besoin, le

souteneur de lois de colère et de haine. C'est qu'il n'en coûte pas davantage à M. Sauzet de se mettre ouvertement en contradiction avec lui-même que de faire un calembourg.

M. Antony Rénal affectionne la romance, sorte de composition dans laquelle il réussit, à la vérité, fort bien. Cependant nous y remarquons des négligences que malheureusement nous retrouvons aussi dans des pièces d'un ordre plus élevé. Par exemple, M. Rénal n'apporte pas dans le choix de ses rimes, tout le soin que nous devrions attendre de son goût pour la poésie. Il fait rimer *coquette* avec *fleur*, *proscrit*, etc., etc., etc. C'est principalement pour les rimes en *ant* et en *ent* qu'il se montre le moins sévère, et pourtant elles sont tellement abondantes qu'il n'est permis de les employer qu'autant que ces terminaisons sont précédées de la même consonne, à moins que ce ne soit pour le genre bouffon auquel on pardonne bien des licences. C'est là une règle si élémentaire et si connue de quiconque a jamais ouvert un *Richelet*, que nous prions nos lecteurs de nous excuser, si nous la rappelons ici. Mais voyez ce que c'est que la critique ! Tout en se plaignant de l'insuffisance de quelques rimes, elle en rejette d'autres comme : *tendrement* et *vraiment* dont l'auteur a fait usage dans la *Confiance*. C'est que la critique ne peut pas s'écrier avec la Béatrice des femmes savantes :

« Ces deux adverbies joints font admirablement ! »

Nous ajouterons à ce que nous venons de dire, que nous ne saurions approuver M. C.-Antony Rénal, lorsqu'il croit pouvoir supprimer les articles, pronoms et adjectifs numériques qui le gênent pour la construction de ses vers, ainsi qu'il l'a fait dans les suivans. Nous rétablissons entre parenthèses les mots supprimés afin de mieux faire sentir leur utilité.

« Qui donne à mon cœur (un) tendre élan.

« Vous reverrez (vos) belles dont la constance.

« Ainsi priait (une) noble beauté.

« (Un) Troubadour disait dans l'absence.

« Et s'y promettre (une) union éternelle.

« (Un) jeune guerrier que sa noble valeur.

« J'y veux porter le signe de (la) vaillance.

« Et (je) bénirais (un) si noble passe-temps. »

Etc., etc.

Ces suppressions étaient bien autorisées autrefois lorsqu'on adoptait décidément ce style marotique qui n'est plus de mise aujourd'hui ; mais dans la poésie actuelle elles ne font qu'attester l'impuissance d'un auteur à fournir la mesure d'un vers.

Ces observations peuvent être faites à M. Cl.-Antony Rénal qui aura le bon esprit d'en profiter, s'il les trouve justes et qui, si elles ne lui paraissent pas fondées, les recevra toujours comme une preuve de l'estime et de l'intérêt que nous lui portons.

» Le dernier bruit de la soirée, c'est que M. Molé était chargé de composer un cabinet où M. Thiers se serait réservé le portefeuille des affaires étrangères. Quelques diplomates croyaient d'autant plus à ce dernier bruit que M. Thiers avait déclaré le matin qu'il ne voulait plus rentrer aux affaires.

» Quelques députés étaient allés attendre MM. Dupin, Sauzet et Passy à leur sortie des Tuileries, pour être des premiers à leur adresser des félicitations ou des compliments de condoléance. M. Dupin leur a appris que tout était rompu ; le roi avait déclaré qu'il allait aviser au moyen de recomposer le ministère, moins M. de Broglie qu'il trouve un homme tout d'une pièce.»

Notre correspondant nous écrit ce qui suit :

« Maintenant tout est rejeté dans le vague ; on parle bien de M. Molé qui serait chargé de la formation d'un ministère ; mais il paraît à peu près certain que le noble pair refuse cet honneur. M. de Montalivet lui-même a déclaré positivement qu'il ne consentirait en aucune manière à accepter un portefeuille.

» Nous pensons donc que rien ne sera terminé avant la séance qui doit avoir lieu demain à la chambre des députés. Là se feront entendre des interpellations qui forceront enfin le roi à prendre un parti.

» Il est aussi question, pour cette séance, d'une adresse rédigée hier chez M. Jaubert par les zélés de la doctrine, adresse dans laquelle on demanderait au roi la rentrée au pouvoir du ministère sortant. Telle sera peut-être bien, à quelques exceptions près, l'issue de cet interrègne si longtemps prolongé. Le *Moniteur du Commerce* semble ce matin le donner à entendre ; cette feuille semi-officielle, après avoir fait assez vivement le procès au tiers-parti, termine en donnant la liste ministérielle suivante, et en attribuant à cette combinaison la hausse survenue dans la Bourse d'hier :

» M. Thiers, aux affaires étrangères, avec la présidence.

» M. Montalivet, à l'intérieur.

» M. Dupin, à la justice.

» M. Duchâtel, aux finances.

» M. Sauzet, à l'instruction publique.

» M. Passy, au commerce.

» M. le maréchal, Maison à la guerre.

» M. l'amiral, Duperré à la marine.

» Ce journal ajoute que l'on porterait M. Guizot à la présidence de la chambre.

» M. de Broglie serait nommé ambassadeur à Londres, en remplacement du général Sébastiani, qui reprendrait son ambassade de Naples.

» M. Persil, élevé à la pairie, deviendrait procureur-général près la cour des pairs.

» M. d'Argout retournerait au gouvernement de la banque.

« Voilà, certes, un remaniement complet, dans lequel chacun trouve sa place ! Nous ne savons pas jusqu'à quel point cette révélation du *Moniteur du Commerce*, peut avoir un caractère officiel ; mais nous ne serions pas étonnés de voir cette combinaison réussir. Le roi aimait beaucoup le cabinet sortant, si ce n'est M. de Broglie dont la raideur aristocratique lui déplaisait quelquefois, et il pourrait bien se faire qu'après s'être arrangé de manière à rendre toute autre combinaison impossible, il en vint à prendre le ministère dont nous venons de vous citer les membres supposés.

La séance de demain, lèvera tous nos doutes à cet égard. Attendons !

— M. Duperré est le seul de tous les ministres qui ait quitté l'hôtel ministériel. Il s'est retiré dans son hôtel de la rue Pigalle, où il a eu, dit-on, un long entretien avec M. de Rosamel que quelques-uns désignent comme son futur successeur.

Après avoir donné le plus complètement qu'il nous a été possible, toutes les nouvelles contenues dans les journaux de Paris, il nous reste à dire que la commission chargée de l'examen du projet de conversion, s'est constituée dans la journée de vendredi ; et, elle a nommé M. Odier pour son président ; M. Salvandy, pour son secrétaire, et M. Lacave-Laplagne, pour son rapporteur.

Ces trois nominations sont dans le sens de l'ajournement de la proposition. Elles ont stupéfié la chambre qui regardait la commission, comme composée d'une majorité favorable au projet.

C'est la défection de M. Fulchiron, dit notre correspondant, qui a amené ce résultat. M. Fulchiron, nommé comme ayant défendu la mesure, l'a combattue aujourd'hui, et s'est refait doctrinaire.

Quelques personnes voient que la commission a été amenée à voter pour l'ajournement, afin de faciliter l'entrée de M. Thiers dans le nouveau cabinet. Cela serait assez probable, sans que nous croyons cependant impossible de voir, en 24 heures, M. Fulchiron, changer du blanc au noir.

BOURSE DE PARIS, DU 12 FÉVRIER.

Malgré les efforts de la coulisse, qui regorge de rentes et qui pousse à la hausse de toutes ses forces, les cours ont éprouvé un peu de baisse. A l'ouverture du parquet, le 3 p. 0/0 était à 80 f. 70 c. fin courant ; il a fermé à 80 f. 50.

Le 5 p. 0/0 est resté presque immuable à 109 f. 60 c.

Il s'est fait peu d'affaires. Aucune nouvelle n'a été débitée. On paraissait croire que la crise ministérielle se terminerait demain par le triomphe des doctrinaires.

AFFAIRES DES ÉTATS-UNIS.

Les journaux n'ajoutent rien aux nouvelles que nous avons données hier. Le *Journal des Débats* qui avait, il y a peu de temps, un de ses rédacteurs aux États-Unis, apprécie la situation de la manière suivante :

« Dans la chambre des représentants, aucun discours n'a été prononcé, le message a été silencieusement renvoyé au

comité des affaires étrangères. Un des membres du parti de l'administration, M. Mac-Keon, ayant demandé de soumettre à la chambre des résolutions approbatives du message, n'a pu en obtenir la permission.

» Depuis plusieurs jours on savait aux États-Unis dans quel esprit le message devait être conçu. Les lettres de New-York, en date du 17 janvier, reçues par voie du Havre, expriment l'espérance que, nonobstant cette nouvelle incartade du Président, la paix ne sera pas troublée. Nous avons encore le même espoir, parce qu'il nous semble impossible que le congrès ne sente pas, ainsi que M. Calhoun l'a exposé au sénat, non-seulement que tous les obstacles sont venus du gouvernement américain, mais que le peuple américain a tout à perdre à la guerre ; car nous pensons que l'adoption des mesures proposées par le message équivaldrait à une déclaration de guerre.

» On ne conçoit guère les motifs qui peuvent ainsi pousser le général Jackson à continuellement déjouer les intentions pacifiques du gouvernement français. Il est vrai qu'avec des hommes de son tempérament, animés de passions violentes, et pour qui la lutte est un besoin, ce serait peine perdue que de chercher à expliquer leurs actes d'après un plan rationnel, d'après tel ou tel système gouvernemental, et même tel ou tel projet d'intérêt personnel. Toute la vie du général Jackson s'est passée à provoquer ou à vider des querelles : pourquoi aurait-il aujourd'hui d'autre mobile que cette humeur batailleuse ?

» Cependant l'on commence à dire que l'incroyable susceptibilité du général Jackson pour l'honneur de son pays à sa source dans l'amour du pouvoir et dans le désir de se conserver la présidence. Il veut, dit-on, être réélu pour un troisième terme, et, ajoute-t-on, il pense justement qu'en cas de guerre il emporterait sa réélection. Son énergie connue et les souvenirs de la Nouvelle-Orléans lui rallieraient alors un grand nombre d'électeurs qui, en temps calme, se révolteraient à l'idée de renverser les traditions.

» Si le général rêve une troisième présidence, ce ne peut être qu'au grand déplaisir de M. Van Buren. M. Van Buren est à la paix, parce qu'il est pacifique par nature, et parce qu'il n'a aucun intérêt à crier guerre, puisque ses concurrents avoués jusqu'à ce jour, y compris le général Harrison, ne paraissent pas fort redoutables. Il nous semble hors de doute que le Message spécial aura été adopté par le président contrairement aux remontrances de M. Van Buren ; cette circonstance peut donner à penser que le général nourrit des projets hostiles aux espérances de son favori. S'il en était ainsi, il faudrait s'attendre à voir jouer les plus puissants ressorts pour entraîner les États-Unis dans une guerre contre nous.

» Malheureusement il est à craindre que dans ce cas les énergiques efforts du président et de ses partisans ne rencontrent pas une opposition hardie et populaire ; la corde que le général Jackson fait vibrer est celle de l'orgueil national ; la vanité collective de la démocratie américaine est infinie. Les déclamations belliqueuses du général Jackson sont sûres de chatouiller agréablement l'oreille du maître, le peuple souverain. Au contraire, les remontrances de l'opposition lui seront importunes et déplaisantes comme celles d'un fâcheux pédagogue, car les discours de l'opposition reviendront toujours à ceci : « Nous n'avons pas assez ménagé l'amour-propre des Français ; nous devons à la France des égards, car c'est une nation puissante dont nous sommes mes les obligés ; nous ne devons pas entrer légèrement en guerre contre elle, car elle a une flotte formidable. » Toutes choses sages, mais que la démocratie américaine n'aime pas à entendre, car en tout pays la démocratie croit médiocrement à la puissance des autres peuples, et s'inquiète peu des égards dus à la susceptibilité d'autrui.

» La portion la plus indépendante et la plus consciencieuse de l'opposition étant forcée de ménager la démocratie, de qui elle dépend, est donc paralysée dans sa résistance. Une autre portion moins nombreuse, mais fort remuante, composée d'un petit nombre de créatures de la banque des États-Unis, qui veulent à tout prix sauver la banque, ou de gens tels que M. Adams, qui s'efforcent vainement, en caressant les passions de la multitude, de ressaisir une popularité qui leur est échappée à jamais, vomit feu et flammes contre la France, et achève de déconterner les hommes éminents et purs comme MM. Clay, Calhoun et Webster.

» On ne voit pas comment une déclaration de guerre contre la France remédierait aux difficultés de la situation intérieure des États-Unis. Elle ne pourrait même qu'envenimer la querelle des états du nord et des états du sud ; car sous la question de guerre il y a des questions de tarif, et le tarif a déjà failli couper l'Union en deux. Il reste à savoir si de ténébreuses intrigues de parti ou des arrière-pensées d'ambition personnelle pèseront plus dans la balance que les intérêts évidents du commerce américain et que le maintien de l'Union. Une guerre entre la France et les États-Unis serait, si nous la provoquions une guerre absurde et insensée. Provoquée par les États-Unis, elle nous paraît dix fois plus insensée ; dix fois plus absurde. Ils ont immensément à y perdre, et ils n'ont rien à y gagner ; car assurément ils ne songent pas à conquérir la Normandie ou la Guyenne ; ce n'est ni le Canada ni le Texas. S'ils se laissent pousser à la guerre par les menées de quelques démagogues ou les appels de quelques furieux, c'en serait fait de leur réputation de bon sens. Au reste, rien encore n'indique qu'ils soient disposés à en faire aussi bon marché.

» Si, comme il est permis de l'attendre, le congrès ne fait pas meilleur accueil cette année que l'an dernier aux propositions du général Jackson, le message sera non avenue, et il ne pourra plus être question pour lui d'un troisième terme. On devra, il est vrai, perdre l'espoir de voir rétablir l'harmonie entre les deux gouvernements, jusqu'à l'expiration de la présidence du général Jackson (4 mars 1837) ; mais un délai d'un an importe peu dans une affaire qui en a duré près de trente, et l'on peut compter que son successeur n'aurait rien de plus pressé que d'en finir. »

Le *Patriote de Saône-et-Loire* qui avait suspendu pendant quelques jours ses publications, pour ne pas s'exposer aux poursuites dont le menaçaient les gens du roi à cause de quelques légères irrégularités, dans le dépôt du complément de son cautionnement, vient de reparaitre, et adresse à ses lecteurs une allocution sur toutes les tribulations que lui ont fait éprouver les chicanes du fisc.

Le numéro du 7 février du *Patriote* renferme le compte-rendu d'un procès intenté à M. Duchesne, gérant du journal, et qui est aussi imprimeur, pour contravention aux réglemens de l'imprimerie, relativement à la publication d'un recueil de chansons intitulé : *la Voix du Peuple*. C'est M. Jules Favre qui défendait M. Duchesne. Nous reproduisons le passage suivant de sa plaidoirie :

Je n'ai jamais porté la parole dans une affaire de presse, sans être agité par un sentiment d'involontaire tristesse que j'ai peine à dominer en parlant à cette barre. Lors en effet que je comparais la sévérité des réquisitions du parquet, à l'équivoque arbitraire du délit et surtout au jugement qu'en porte la conscience publique, j'étais invinciblement conduit à conclure, que de telles poursuites n'ont rien de commun avec les idées éternelles d'ordre et de justice, et qu'elles cachent toujours un intérêt gouvernemental admis ainsi furtivement à forcer le prétoire, où cependant il ne peut descendre sans insulter à l'indépendance de la magistrature, et profaner la sainteté de ses délibérations. Et, si ces réflexions s'appliquent aux préventions dirigées contre les hardiesses de la pensée, qu'est-ce à dire lorsque le débat se resserre, lorsqu'il ne s'agit plus que d'une mesquine contravention d'imprimerie, d'une inexactitude fortuitement glissée dans une déclaration, d'une faute d'orthographe ou de calcul ? Ne faut-il pas génir des susceptibilités d'une loi jalouse qui s'empare de ces éléments pour en édifier un procès-verbal criminel ; qui après avoir multiplié les embûches et les entraves oblige celui qui s'y heurte à se venir justifier en police correctionnelle entre un vagabond et un flou ? Cette rigueur exorbitante n'est-elle pas un contresens moral, n'offense-t-elle pas les délicatesses de la logique, chez une nation surtout qui se flatte de s'asseoir en reine de l'intelligence au milieu de l'Europe, et qui s'est mise un jour en train de jeter bas une dynastie de huit siècles, parce que forte de sa vénérable ancienneté elle n'avait pas craint de porter sur la presse une main téméraire ?

Mais ainsi vont les choses humaines que souvent les conséquences les plus légitimes d'un principe sont immolées sur le berceau même où il a pris naissance. Le lendemain de la révolution de juillet, lorsque le palais Bourbon craquait encore au retentissement d'une tempête qu'il n'avait pas provoquée, un orateur blanchi dans les luttes parlementaires et dont toute la vie avait été dévouée au triomphe de la liberté, se leva pour réclamer l'affranchissement de la presse, qui la première s'était jetée courageusement corps et biens dans la mêlée. C'était bien le moins qu'on fit tomber les fers de ses mains victorieuses. Cependant il n'en fut rien. L'assemblée qui avait écouté par dévotion, se vengea de la contrainte qu'elle s'était imposée, en passant brutalement à l'ordre du jour, et la proposition étouffée descendit avec son auteur dans la tombe prématurée que lui avaient creusée les déceptions politiques. Aujourd'hui nous sommes bien loin de cette époque ; et si Benjamin Constant percevait sa fosse pour reparaitre à cette tribune qu'il a tant de fois illustrée, sa noble parole se briserait contre des murmures d'indignation.

Aujourd'hui en effet les méfiances de la restauration ont été dépassées, les traditions absolutistes de l'empire glorifiées, la pensée déclarée suspecte et condamnée à être sage sous peine de déportation murée : nous ne nous étonnerons donc pas qu'on vienne réclamer contre l'imprimerie, l'application des lois votées sous le canon des alliés, et qui n'étaient elles-mêmes que la reproduction des décrets émanés du bon plaisir impérial, signés de cette épée qui déchirait les constitutions et pourchassait les représentants du pays. Seulement il nous sera permis de dire dans ce sanctuaire où les passions politiques ne pénètrent pas, où les doctrines de nécessité et de terroirification s'effacent devant la pratique et la science du juste, que de telles dispositions légales méritent peu de faveur, qu'elles doivent inspirer à la conscience du juge de secrètes répugnances, comme tout ce qui est empreint d'hostilité systématique et de rancune, et que loin de s'associer à leur esprit de taquinerie et de persécution, la magistrature doit en vivifier l'interprétation par l'admission large et libérale des questions de bonne foi : qu'elle ne peut se décider à prononcer une sentence de condamnation qui, dans les mains de l'administration, est un brevet de spoliation, que lorsqu'à la matérialité du fait se joint la criminalité de l'intention, et surtout lorsque la matérialité du fait repose sur des preuves irréfragables.

L'avocat fait ensuite l'historique du procès. Le recueil de chansons imprimé par M. Julien Duchesne avait été saisi et dénoncé au jury de la Côte-d'Or, comme renfermant quelque délit punissable, mais le jury acquitta l'auteur des Chansons, M. Demay. — Pour se venger de cet échec, le procureur du roi ne trouva rien de mieux que de poursuivre l'imprimeur pour contravention aux lois de la librairie, sous prétexte qu'il n'avait pas déclaré le nombre exact des exemplaires qu'il avait imprimés.

M. Favre a fait ressortir toute la futilité d'une pareille accusation, et après avoir rapidement résumé ses moyens ; et signalé les suppositions auxquelles le ministère est toujours forcé d'avoir recours, il s'écrie :

» Toujours des hypothèses, Messieurs, et cependant toujours des réquisitions ! Quel est donc cet étrange, j'allais dire ce monstrueux système ! Le solide vous manque à chaque pas, et tout chancelant que vous êtes, vous n'en poursuivez pas moins votre route vers une condamnation ! Vous ne pouvez rien affirmer, et vous concluez pour le châtiement ! mais grand Dieu ! si dans cette cause, une tête était en jeu, vous termineriez donc vos hésitations par un appel à la mort ! Je ne m'arrête pas à cette idée, elle m'opresse. Mais est-ce à vous qu'il faut dire que la plus insignifiante sentence de justice est un acte aussi grave que celle qui dépouille de la vie ; qu'il n'est pas permis au juge d'être inique ou léger parce qu'il ne tue pas ?

» Et d'ailleurs n'est-ce pas de l'existence de M. Julien Duchesne qu'il s'agit ? n'est-elle pas menacée par le jugement qu'on sollicite de vous : si je n'avais pas mis la prévention en poussière, je la placerais, cette existence à l'abri, derrière les incertitudes M. le procureur du roi, elles seules me donneraient le droit de réquerir une absolution.

» Le doute vous désarmait ; je n'en réclame pas le bénéfice. Je veux que vous acquittiez M. Julien Duchesne parce qu'il est innocent, parce que des contraventions qu'on lui reproche il ne reste plus rien qu'un aveu de confusion, de vague, tombé de la bouche même qui devait tout prouver. »

Le tribunal se retire pour délibérer ; à l'instant les avocats du barreau de Chalon-sur-Saône et toutes les personnes à portée de M. Jules Favre se pressent autour de lui pour le féliciter ; dans toutes les parties de la salle on s'en tretient avec admiration de son éloquent plaidoirie.

Après une demi-heure, le tribunal rentre et prononce un jugement par lequel considérant que, d'après le débat oral et les pièces fournies au procès, il n'y a pas eu par Julien Duchesne publication du recueil de chansons intitulé : *LA VOIX DU PEUPLE*, avant sa déclaration et son dépôt, et que quant aux exemplaires excédant le nombre mille déclaré, il n'est pas prouvé que Julien Duchesne en soit l'imprimeur ; en conséquence le tribunal renvoie Julien Duchesne de la plainte sans dépens.

Ce jugement est accueilli par de vifs applaudissements, modérés aussitôt par respect pour le tribunal qui vient de

donner une nouvelle preuve de sa justice éclairée et de son intégrité indépendante.

Les chaleureuses félicitations prodiguées à M. Julien Duchesne témoignent que les sympathies de ses concitoyens n'ont rien perdu de leur ardeur.

Plusieurs prud'hommes, chefs d'atelier nous adressent une lettre dont le but est de combattre quelques réflexions que nous avons émises au sujet de l'institution de la caisse de prêts. Les explications de ces messieurs tendent, disent-ils, à relever l'ambiguïté de notre rédaction, qui, suivant eux, compare aux investigations de la police les informations faites par les prud'hommes sur les emprunteurs de la caisse de prêts. Si notre article avait été bien lu, ces messieurs se seraient aperçus qu'une pareille comparaison était loin de notre pensée. Nous devons dire, au contraire, que la plus grande délicatesse et la plus exquise urbanité ont été apportées par MM. les prud'hommes dans ces fonctions difficiles. Bien plus, nous savons, et c'est même en partie ce qui a provoqué nos réflexions, que l'ancienne commission exécutive a renvoyé des demandes à plusieurs reprises et avec persistance, faute de renseignements assez explicites de la part de prud'hommes chargés de les donner. Si quelques termes mal compris ont blessé la susceptibilité des signataires de la lettre que nous avons reçue, nous restituons ici à ces termes leur véritable et leur seule acceptation. Notre sympathie pour la classe ouvrière nous a dicté nos réflexions sur la caisse de prêts, et tout ce qui peut rendre plus profitable cette utile et philanthropique institution, trouvera chez nous aide et encouragement.

Le nommé Ulbach, condamné à 15 ans de travaux forcés pour vol avec fausses clés, a été exposé avant-hier sur la place des Terreaux, mais il n'y est resté que dix minutes environ.

Lorsqu'on est allé le chercher pour le conduire sur la place où le poteau était dressé, il a déclaré qu'il ne voulait pas descendre, et s'est armé d'un couteau dont il s'est frappé dans la poitrine; la blessure n'a pas été aussi dangereuse qu'elle pouvait l'être, parce que la pointe du couteau a rencontré une côte sur laquelle elle a glissé.

Quoique la blessure d'Ulbach fut légère, l'humanité n'a pas permis qu'on le laissât trop-temps exposé à l'action de l'air dans l'état où il était, et on l'a promptement ramené à la prison de Perrache.

Un événement tragique s'est passé avant-hier à St-Genis. Un homme de ce village, après une querelle des plus vives avec sa femme, s'est porté envers elle à des violences plus criminelles: il lui a serré le cou jusqu'à l'étrangler presque, et s'en est allé la laissant comme morte. Cependant craignant que sa victime en échappât, il est revenu sur ses pas pour l'achever, si elle existait encore. Celle-ci s'étant enfermée pour se mettre à l'abri de nouvelles voies de fait, il a amassé de la paille en différents endroits de sa maison et y a mis le feu; heureusement cette femme a pu s'échapper par une fenêtre avec ses enfants, et le mari qui avait pris la fuite a été arrêté: on ne sait pas le motif qui a pu le porter à cet acte de frénésie.

C'est aujourd'hui lundi 15 février qu'a lieu la représentation au bénéfice de M. Joanny. Elle est composée des pièces suivantes:

Valentine ou le *Bigame*, dernière production du vaudevilliste-académicien Scribe.

Le Vagabond ou le *Mauvais Sujet et sa Famille*, drame populaire en un acte; *Un Mois de fidélité*, vaudeville.

Le spectacle se complètera par la reprise de *l'Ours et le Pacha*, avec un divertissement dans lequel on a intercalé le pas de folie de *Gustave III*, dansé par MM. Charrière, Berthier, etc.

On s'occupe depuis quelques jours à percer les quatre faisceaux qui forment les angles de la grille qui entoure la statue de Louis XIV, sur la place Bellecour, afin d'établir des tuyaux de conduite pour le gaz, dont quatre jets éclaireront désormais ce monument.

Nous avons annoncé que le conseil général du commerce a voté pour un impôt sur le sucre indigène, et pour un dégrèvement de droit sur le sucre des colonies. Nous apprenons aujourd'hui que les conseils de l'agriculture et de manufactures ont voté pour l'ajournement, et par conséquent, le maintien du *statu quo* dans la question des sucres.

COUR DES PAIRS. — PROCÈS-FIESCHI.

FIN DE L'AUDIENCE DU 11 FÉVRIER. — PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

M. Dupont reprend en ces termes: Il me semble que nous avons fait un pas immense dans le dédale des mensonges de Fieschi, à travers lesquels il est si difficile de discerner la vérité. Je crois avoir réduit ce vaniteux assassin au rôle qu'il s'était fait lui-même, et dont vainement depuis il a essayé de se dépouiller. Je crois avoir établi qu'en dehors des rêves et des dénégations intéressées de Fieschi, rien de capital ne reste à la charge de Morey, si ce n'est la fréquentation de la maison n° 50; je crois aussi avoir fort ébranlé cette grave alléguation du ministère public; mais puisque Morey n'a point trempé dans le crime atroce que poursuit la cour des pairs, il faut, me dira-t-on, qu'il existe un autre individu ayant des ressemblances avec mon client et ayant fréquenté le n° 50? Sans doute, ce complice existe; mais Fieschi l'a pris sous sa protection (mouvement); c'est probablement un de ses compatriotes; or, un Corse sacrifie facilement un Français, car il ne le considère pas comme appartenant à la même patrie. Entendez Fieschi: il méprise les Français: ce sont des hommes légers, indiscrets, sacrifiant leurs secrets aux femmes et au vin; ils ne sont pas dignes de figurer dans les hautes entreprises; mais le Corse a toutes les affections de Fieschi: c'est un Corse qu'il lui faut; c'est avec lui seul qu'il voudrait conspirer.

Mais non; Fieschi a colonisé la Corse; ce ne sont pas là les mœurs de ce département. Les Corses ne sont pas les compatriotes de Fieschi; il s'en était fait d'autres à Paris, parmi les rebuts de toutes les nations. Fieschi est bohémien; c'est un aventurier vivant partout d'intrigues et de crimes; il n'a point de patrie. (Fieschi s'agit sur son banc.)

Et maintenant, s'il faut, pour éviter la peine capitale, compromettre un Français, qu'importe à Fieschi? Il sauve son compatriote et donne le change.

Mais où sont donc les témoins qui viennent déposer que les relations de Fieschi aient continué avec Morey depuis l'instant où il quitta sa maison? On voit bien que Fieschi est revenu cinq ou six fois mendier un dîner; mais il y a loin de là à une complicité dans l'attentat.

Il y a un témoin qui s'appelle Annette Boquin, et qui a demeuré avec Fieschi avant l'attentat; elle a partagé sa table, son lit, ne l'a quitté que le 25 juillet. Eh bien! elle déclare que tout le temps qu'elle est restée chez Fieschi, elle n'a pas vu venir un seul homme chez lui.

M. Dupont écarte ensuite successivement toutes les charges de l'accusation contre Morey, telles que la prétendue expérience de la traînée de poudre faite dans les vignes de Montreuil, le déjeuner qui aurait été fait chez Ajalbert une heure après avoir mangé chez Pepin, le rendez-vous donné sous le pont d'Austerlitz, et l'achat de la malle; c'est dans les dépositions des témoins et dans les contradictions même de l'accusé que le défenseur puise ses moyens.

Voyons, Messieurs, l'emploi de la journée du 27 et de celle du 28, Fieschi prétend que Morey était chez lui entre midi et une heure. La fille Nina prétend qu'à la même heure Fieschi était avec son oncle, et qu'une heure après elle les a vus tous les deux prenant de la bière dans un café voisin de l'ambigo. Il n'y a à toutes ces affirmations qu'un inconvénient. Lisez les interrogatoires de Fieschi et le détail qu'il nous donne de l'emploi de son temps: de midi à une heure Fieschi ne devait pas être chez lui. « Vers dix heures, a-t-il dit, je suis allé chercher un foret chez Boireau, et je le lui ai reporté, rue Quincampoix, vers midi et demi. »

Morey est-il bien cet homme qui est revenu le soir, vers cinq heures, chez Fieschi, et que la fille Salmon, portière, a vu sortir vers neuf heures ou neuf heures et demie? Cela dépendra des vérités circonstanciées qui vont se grouper autour de ce fait. Fieschi déclare qu'il a reconduit cet homme et qu'il l'a mis en cabriolet. Morey aurait donc fait une course du boulevard du Temple à la rue Saint-Victor, où il demeure. Eh bien! la police a fait sur ce point les recherches les plus minutieuses: tous les cochers de cabriolet ont été entendus; qu'en est-il résulté? rien, rien contre Morey; mais en sa faveur, qu'avez-vous entendu? tous les témoins qui pouvaient savoir quelque chose des habitudes de Morey.

Quelles autres personnes vouliez-vous interroger? Morey est rentré à 8 heures; il était mouillé; la servante l'a remarqué, car c'était le bel habit de Morey, celui qu'il réservait; et que la servante a dû étendre, parce qu'il était mouillé, le bel habit de Morey; est-il possible d'obtenir des témoignages plus circonstanciés de la part de témoins plus à même de connaître des détails?

Le 28, qu'a fait Morey? à quelle heure est-il arrivé à la Maison-Blanche? A huit heures, M. Fontaine lui fait un bon; à la barrière, Morey s'aperçoit que M. Fontaine a oublié d'endosser le bon, et il revient à la Maison-Blanche: ces faits sont attestés. Quand Morey revient chez lui, il est dix heures un quart, dix heures et demie. Il déjeune et sort: il est onze heures moins un quart. Il est sorti, et de l'accusation conclut qu'il a pu se trouver à onze heures dans la rue Basse. Il est sorti, c'est la femme Mouchet qui le dit; mais cette femme demeure au premier, et tout ce qu'elle peut affirmer, c'est que Morey est descendu. Eh bien! Oui, Morey est descendu; mais écoutez les ouvriers de la boutique de la femme Mouchet: ils déposent que Morey s'est arrêté une demi-heure à causer avec eux.

Cependant Fieschi a vu Morey à neuf heures; Pierre l'a vu à neuf heures et demie; un autre l'a vu à dix heures; ce sorte qu'il ne peut pas l'échapper: décidément il n'a pas fait la course de la Maison-Blanche. Il l'a faite cependant, et les oui-dire, les soupçons de quelques témoins ne peuvent tenir contre des faits matériels clairement établis.

M. le président: M. Dupont vous devez être fatigué. L'audience est levée et renvoyée à demain midi pour la continuation de votre plaidoirie.

Correspondance particulière du Censeur.

AUDIENCE DU 12 FÉVRIER. — PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Toutes les tribunes sont comblées: l'intérêt, excité hier par les contestations de Boireau et de Pepin et la plaidoirie de M. Dupont, semble préoccupé vivement les esprits.

A midi et demi les accusés sont introduits. Fieschi reçoit encore un grand nombre de demandes d'autographes et déclare qu'il ne peut plus en donner.

Pepin est sombre et abattu. Sa tenue, jusqu'alors très-soignée, se ressent de son état moral; elle est d'une négligence inaccoutumée.

Boireau a repris le calme qu'il avait au commencement du procès et semble complètement résigné.

Fieschi s'entretient gaiement avec M. Patorni. A une heure moins 20 minutes la cour entre en séance. Le greffier fait l'appel nominal.

M. Dupont a la parole pour continuer sa plaidoirie en faveur de Morey.

L'avocat commence par remercier la cour de la bienveillante attention qu'elle lui a prêté hier et résume en peu de mots toute la première partie de son plaidoyer, puis il annonce qu'il va aujourd'hui s'occuper spécialement des déclarations de la fille Nina et établir quelle valeur elles peuvent avoir dans la cause.

Les déclarations de Nina se composent de 18 articles: Morey reconnaît comme vraie la plus grande partie; mais il en est plusieurs et des plus fondamentales qu'il nie formellement. Je prouverai qu'elles sont mensongères et que Nina, qui d'abord a dit la vérité, a pu, d'après les interrogatoires de Fieschi dont elle avait connaissance, régler ses déclarations et qu'ainsi, quoique ne se voyant pas tous deux, ils ont pu s'entendre. Nina pouvait connaître par Fieschi et d'avance tous les détails si minutieux, si circonstanciés qu'elle a dit avoir appris de Morey.

L'avocat établit qu'il est moralement impossible que Morey, vieillard expérimenté, ait choisi pour confidente une jeune fille qu'il avait à peine vue, quand surtout, dans la supposition qu'il fut coupable, il pouvait croire que Fieschi, son seul complice, eût succombé. Certes, il est difficile de supposer une pareille aberration de la raison humaine.

Discutant ensuite la valeur que l'on peut donner aux paroles de Nina, l'éleve de Fieschi, il l'a dit lui-même, M. Dupont examine la vie de ce jeune fille.... L'éleve de Fieschi.... Oui, car pendant 4 mois, lorsque celui-ci quittait le lit de sa mère pour aller travailler, disait-il, c'était dans la chambre de la fille, sur le même palier, qu'il allait se rendre et commettre presque un inceste; les principes de Fieschi.... Certes, c'est bien là qu'on peut les reconnaître. (Fieschi parle en souriant à M. Patorni et regardé de temps en temps M. Dupont d'un air goguenard) Comment donc s'étonner que Nina, ayant su d'avance les préparatifs de Fieschi, car sa terreur au moment de l'explosion, lorsqu'elle quitta brusquement la femme Leroux, sa visite à la fille Boquin, sa course calculée vers la Salpêtrière, ne permettent pas d'en douter, n'ait pas pu spécifier comme elle l'a fait la nature des charges dont elle accable Morey.

Un point important c'est de prouver que Nina et Fieschi ont pu s'entendre, quoique séparés. Il est notoire que les dernières et complètes déclarations n'ont eu lieu que le 5 octobre. Or Fieschi, déjà souvent interrogé auparavant, avait su par la nature des interrogations qui lui étaient faites, tout ce qu'avait dit Nina. Il basa sur cela ses aveux: Nina, de son côté, savait les premiers aveux de Fieschi, elle en fit de même. Ainsi se trouve détruite cette objection principale de l'accusation: l'accord des révélations de Fieschi et de Nina, quoique séparés, puisque les questions des juges et leurs confrontations n'ont pu leur tracer une ligne à suivre.

M. Dupont analyse toute la conduite de Nina depuis son arrestation, ses interrogatoires dans lesquels il a fait ressortir de nombreuses contradictions, et démontre qu'il est impossible que l'on puisse arguer victorieusement des prétendus aveux de ces deux personnages.

Morey avoua remplir envers elle une mission d'humanité. Les antécédents de la fille Lassave, sa moralité appréciée donneraient la juste mesure de la foi que l'on peut ajouter à ses paroles. Il y a des impossibilités morales dans ces déclarations qu'il n'est pas permis au bon sens d'admettre, et Morey ne peut avoir tenu de tels propos à un enfant dont la misère le touchait de compassion. Nina a déguisé la vérité: cela s'explique par son amour pour Fieschi; espérant peut-être quel lui trouvant des complices, pour ainsi dire plus coupables que lui, puisqu'ils l'auraient poussé au crime, elle pourrait détourner de sa tête la mort due à son attentat.

On s'est appuyé surtout sur ces balles trouvées derrière une haie, barrière du Trône, et que Morey y aurait jetées: mai, est-il probable que ces 4 livres et demie de plomb aient été apportées par Morey? Peut-on concevoir qu'il ait eu la stupidité de les porter avec lui dans sa poche, si loin; ne s'en

serait-il pas débarrassé plus tôt? N'est-il pas plus probable que c'est Fieschi qui, après avoir chargé sa machine, a remis ces balles à Nina, avec la mission de s'en débarrasser au plus tôt; et que celle-ci n'a cru pouvoir faire mieux que de les jeter dans un fossé, et plus tard de charger Morey de son fait.

Venant au fait du livret de Bescher, que Morey voulait demander au sieur Lessage où il était resté en dépôt depuis que Fieschi y était venu travailler. N'était-il pas bien simple que Morey voulait le brûler pour ne pas compromettre Bescher qui l'avait prêté; Bescher qui en effet a payé de 6 mois de détention préventive un acte de complaisance pour un camarade qu'on lui avait représenté malheureux.

Si Morey a cherché une maison où Nina puisse être à l'abri des recherches de la police, c'est qu'il savait qu'elle était la maîtresse de l'assassin, qu'il craignait par humanité encore qu'elle ne fût saisie. Il lui savait un frère à Lyon, il veut l'y envoyer, lui offre 60 fr.: Nina refuse sa malle; Nina a assisté à la confection, elle sait que des livrets y sont, que sa robe brune y est. Comment Morey qui ne lit plus depuis qu'il a eu mal aux yeux aurait-il pensé à y mettre le livret, aurait-il pensé à une mauvaise robe. Le carnet d'abord ne prouve rien; on a beau le feuilleter, on n'y trouve, quoiqu'on ait voulu dire, aucun chiffre accusateur; mais c'est Nina qui l'a jeté dans la fosse des lieux de la maison de Morey. L'instruction a prouvé qu'elle était allée chez Morey, et qu'on peut, sans être vu, s'introduire dans cet endroit de la maison. Ainsi donc Morey n'a pas menti; le mensonge ici vient de Nina, et l'avocat rappelle ici une charge terrible que l'on aurait voulu faire peser sur lui, aux séances dernières, d'avoir dit qu'il était dans l'intérêt de l'accusé de mentir.

Non, messieurs, s'écrie M. Dupont, un accusé, pas plus que son avocat, ne doivent mentir, et si je n'avais pas eu l'intime conviction de l'innocence de Morey, je ne serais pas venu le défendre ici aussi longuement. Je n'aurais pour remplir ma mission de défense, présenté que quelques brèves considérations. Mais Morey est innocent, pour ma part, convaincu qu'on ne doit chercher que la vérité, j'y ai consacré mon travail et mes sueurs. Ce travail, je vous l'apporte, messieurs les pairs: que votre justice juge. Dans ma conviction, il existe un complice de Fieschi. Ce complice, il a avec Morey la ressemblance la plus frappante; si Morey est condamné, point de repos, point de trêve que je n'aie réhabilité sa mémoire, que je n'aie trouvé le complice. Craignez qu'un jour, ayant découvert le véritable, le vrai coupable, je ne vienne le jeter à votre barre et vous dire: Vous avez condamné l'innocent! (Sensation profonde.)

L'avocat se retire au milieu des félicitations de ses collègues.

M. le président: La parole est à M. Marie, avocat de l'accusé Pepin.

M. Marie s'avance à la barre.

MM. les pairs, les débats qui s'agitent dans cette enceinte m'ont fait une mission difficile et périlleuse. Pour la première fois, messieurs, dans une accusation aussi grave, je ne vois qu'un accusateur et quel accusateur, grand Dieu! c'est Fieschi! changeant dans un dernier interrogatoire ce qu'il a dit antérieurement, se contredisant à chaque pas, et ce que dit un pareil homme sur de prétendus complices, ce que dit un assassin, je dois me refuser à le croire. Mais, messieurs, un autre accusateur s'est présenté: Boireau, cédant à une puissance dont je connais toute la sainteté, les larmes de sa mère, Boireau est venu accuser Pepin. S'il est innocent, il faut croire à la vérité de ses paroles, mais s'il est coupable.... Oh! s'il a de longs jours à vivre, quels ne seront pas ses remords!

Vous avez confié la vie d'un homme à ma défense, je la remplirai cette mission; mes paroles seront graves; que votre justice daigne donc encore suspendre un instant son arrêt. J'ai quelques paroles à dire, elles seront rapides; car ce que vient de dire mon confrère sur une position pareille à celle de mon client, me dispense d'en ajouter davantage.

L'avocat déclare ensuite qu'il rectifiera d'abord un fait présenté par l'accusation; on a représenté Fieschi comme exploité. Il sera, au contraire, prouvé que c'est lui qui, poussé par une soif inquiète et éfrénée de célébrité quelle qu'elle fût, a exploité des innocents. Ce qui a armé son bras, c'est le désir de faire retentir son nom dans l'avenir; il a voulu se venger de la société qui n'a pas voulu du voleur de la Corse et du faussaire. Je léguerai mon nom à l'avenir, a-t-il dit, mais ce ne sera pas le nom d'un assassin vulgaire, ce sera celui d'une dynastie tout entière. Mais si vous voulez faire de sa marche à l'échafaud une marche triomphale, l'opinion publique protestera contre cette immoralité. (Fieschi se penche pour mieux écouter: son visage est d'un sérieux inaccoutumé.) Oui, votre nom ira à l'avenir, mais il y passera exécrable. (Sensation.)

L'avocat, comparant les caractères de l'accusé et de l'accusateur, faisant remarquer l'astuce, le sang-froid de Fieschi et l'abattement de Pepin pendant tous ces débats, établit qu'il est impossible que la pensée et l'organisation d'un pareil attentat aient pu venir à l'esprit de Pepin. Il rappelle ensuite les antécédents de son client, homme paisible, homme loyal dont le seul défaut était d'être trop obligeant et qui, accusé en juin, lui a déjà dit la vie. Accusé alors au moment d'une émeute, lorsque sa maison envahie avait été à moitié pillée et qui n'avait échappé qu'à grand-peine aux baïonnettes furieuses; 24 heures furent données à l'avocat pour préparer sa défense. Son innocence fut si clairement démontrée, qu'il fut acquitté à l'unanimité. Voilà quel est Pepin. On a vu quel était Fieschi.

Examinant ensuite les relations de Pepin et de Fieschi; après avoir démontré d'abord que Pepin n'était coupable envers celui-ci, que de lui avoir rendu service en lui donnant sa maison pour asyle, en lui avançant des fournitures, à lui, dans le dénuement;

il établit que dans les derniers mois qui ont précédé l'attentat, les relations de Fieschi et de Pepin ont été infiniment plus rares, et par conséquent, il est impossible que Pepin ait trempé dans le complot, car il aurait vu plus souvent son complice, et ils auraient eu des conférences nombreuses à ce sujet. Le plan de la machine aurait été arrêté et discuté entre eux.

Or, Pepin n'a jamais été au logement de Fieschi; personne ne l'y a vu; les dépositions des témoins en font foi. Cette machine, Pepin l'a vue, pour la première fois, dans cette enceinte; la corde qui devait servir à l'évasion de l'assassin, elle ne sort pas du magasin de Pepin: il eût été pourtant assez naturel, dans ce cas, que ce fût lui qui la fournit; puisqu'il en avait.

Singulier complice que celui qui, pendant trois mois, n'a jamais vu son collègue en complot, et ne sait rien des préparatifs qu'ils doivent faire. Les témoins n'ont prouvé aucun fait à la charge de Pepin, il ne reste, pour prouver la culpabilité, que les paroles de Fieschi; c'est contre cette déclaration isolée que se dirige toute l'argumentation de l'avocat.

Ainsi, cette discussion du plan de la machine entre Pepin, Morey et Fieschi, leur conférence sous le pont d'Austerlitz pour régler les comptes des avances qu'il avait fallu faire, l'expérience de la traînée de poudre au milieu des champs, à la barrière de Montreuil, tous ces faits sont allégués par le seul Fieschi. Le défenseur de Morey a prouvé tout-à-l'heure quelle était la valeur de pareilles déclarations.

L'avocat vient ensuite à l'examen du carnet de Fieschi et des livres de Pepin, et s'engage dans une longue et minutieuse discussion pour prouver qu'il n'existe entre ces deux pièces la moindre concordance. Les sommes portées sur le carnet de Fieschi s'élevaient à 275 fr., et non pas à 218 fr. 50, seulement, comme Fieschi l'avait dit d'abord. Il en résulte que celui-ci a menti, en disant qu'il avait tenu un état exact des sommes reçues, disait-il, de Pepin.

Cette discussion, toute de chiffres, semble inspirer peu d'intérêt sur tous les bancs de la pairie. Les uns lisent, les autres s'occupent de leur correspondance, quelques-uns écoutent comme on dort. M. Martin (du Nord) ne peut dissimuler ses bâillements. Fieschi est fort occupé, il écrit, peut-être ses mémoires, ou le discours qu'il a dit devoir prononcer demain.)

M. Marie aborde les déclarations de Boireau. (Mouvement général d'attention.) Dans une question aussi épineuse, il traitera surtout des vraisemblances, car il ne veut accuser personne. Boireau connaît intimement Fieschi; le 26 juillet, Pepin va à la campagne avec sa famille, il revient; par le plus grand des hasards, Boireau se trouve là; est-il probable que Pepin ait été de prime abord faire une confidence aussi grave à Boireau, qu'il connaissait à peine, tandis que Boireau a vu Fieschi le matin. Ils ont été ensemble commander une barre de fer, Fieschi a demandé un foret à Boireau, et Boireau l'a promis; est-il possible qu'il n'en sût pas l'usage? Mais je me tais sur une question aussi brûlante. Admettons même que Pepin soit coupable, c'est lui qui aurait dit l'instrument de Fieschi, lui qui un instant aurait pu céder à cette fascination que le Corse exerceait.

Mais, dit en terminant M. Marie, nous avons prouvé quelle foi pouvait

être ajoutée aux paroles de Fieschi ; or, si cette parole reste seule, pouvez-vous condamner l'accusé? Fieschi, nous l'avons fait tomber de ce piédestal de gloire qu'on lui avait élevé. Vous, les illustrations de la France, vous, juges, vous, philosophes, messieurs les pairs, vous ferez à chacun la part qui lui est due ; si un homme, parce qu'il regarde la mort en face, parce qu'un rayon d'intelligence s'est égaré par hasard dans son organisation brutale, croit qu'il a droit à l'admiration de l'univers, vous saurez le réduire à ce qu'il vaut en réalité. Et, s'il y a indulgence dans votre jugement, elle sera pour les victimes, elle ne sera pas pour Fieschi.

L'audience est suspendue pour un quart-d'heure.
A la reprise, M^e Paillet parlera pour Boireau. A demain la réplique, et il y aura probablement une audience de nuit pour terminer toutes les plaidoiries avant les jours gras.

VARIÉTÉS.

CHEMIN DE FER DE SAINT-ÉTIENNE A LYON.

Je suppose que ce chemin soit à construire, et que la compagnie qui se chargerait de l'exécuter vint à tenir ce langage :

En ce moment les exploitations du riche bassin houillier de St-Etienne, ne peuvent recevoir aucun développement, parce que les moyens de transport lui manquent. D'un côté, il est à trois lieues d'un fleuve dont la navigation est dangereuse et est interrompue pendant dix mois de l'année ; de l'autre, ses produits ne peuvent arriver à Lyon, au Rhône ou à la Saône, qu'après un parcours de 16 lieues sur une route dont le mauvais état est avéré ; aussi les transports sur cette route s'élèvent à peine à 25,000 tonnes par an.

Je propose d'ouvrir une nouvelle voie de communication qui réduira de 60 p. 100 le prix des transports actuels, et pour donner une idée de l'effet que cette nouvelle voie pourra produire, qu'il me soit permis de citer ce qui se passe en Angleterre.

Deux chemins de fer transportent en ce moment des masses considérables ; l'un est établi entre deux grandes villes, Manchester et Liverpool ; il est destiné à transporter des marchandises, du charbon, des bestiaux et des voyageurs ; depuis son ouverture il a transporté, savoir :

En 1832, 232,420 tonnes de marchandises, houille et bestiaux, 358,945 voyageurs ;

En 1833, 280,435 tonnes de marchandises, houille et bestiaux, 386,192 voyageurs ;

1^{er} semestre de 1834, 152,748 tonnes de marchandises, houille et bestiaux, 200,676 voyageurs.

Après le 1^{er} semestre de 1834, la compagnie de Liverpool n'a plus publié le tonnage de ses transports. Mais en consultant les rapports de ses directeurs et le chiffre des produits en argent, on trouve que ce tonnage doit être au maximum, chaque année, de 300,000 tonnes, et que le nombre de voyageurs peut s'élever à 400,000.

Un autre chemin est destiné au service d'une localité semblable à celle de St-Etienne et de Rive-de-Gier ; il amène à la mer les produits de vastes houillères situées au nord-ouest de Darlington, dans le comté de Durham. Il ne transporte, pour ainsi dire, que de la houille, et dans ces deux dernières années il a offert les résultats suivants, savoir :

Du 1^{er} juillet 1833 au 30 juin 1834 on a transporté 338,247 kil. de houille et marchandises.

Du 1^{er} juillet 1834 au 30 juin 1835 on a transporté 456,659 kil. de houille et marchandises.

Or, le chemin que je propose sera aussi situé entre deux grandes villes ; il transportera des marchandises et des voyageurs ; il traversera deux vastes terrains houilliers, et si par la suite nous pouvons atteindre les résultats que l'industrie perfectionnée de l'Angleterre a pu amener, les exportations de houille de St-Etienne pour le Midi et le Nord-Est seront sextuplées ; les exploitations reprendront toutes une valeur considérable.

On pourrait encore ajouter, lorsque le charbon arrivera en abondance, la navigation à la vapeur prendra un grand accroissement sur le Rhône et sur la Saône ; de nouvelles manufactures s'élèveront dans le Midi ; les forges de la Champagne prendront plus d'activité, et l'industrie de l'Alsace ne s'apercevra pas de l'épuisement prochain des houillères de Ronchamp qui aujourd'hui l'alimentent en partie.

Un pareil prospectus trouverait beaucoup d'incrédules, peut-être même parmi ceux qui l'auraient rédigé.

Maintenant le chemin de fer de St-Etienne à Lyon est terminé, la circulation est ouverte depuis environ trois ans, qu'a-t-il produit en si peu de temps ?

Le voici :

Dans le 2^e semestre de 1833 on a transporté 188,322 tonnes de houille ou de marchandises.

Dans l'année 1834 on a transporté 330,876 tonnes de houille et marchandises.

Dans l'année 1835 on a transporté 431,676 tonnes de houille et marchandises.

Quant au nombre des voyageurs nous trouvons les résultats suivants :

2^e trimestre de 1833 on a transporté 119,609 voyageurs.

Année 1834 id. 171,468 id.

Année 1835 id. 190,378 id.

Si on compare ces nombres à ceux que j'ai présentés plus haut, on trouvera que le chemin de fer de St-Etienne à Lyon transporte déjà autant de marchandises que celui de Darlington, qui a plus de dix ans d'existence, et c'est le chemin de fer qui offre en ce moment le tonnage le plus élevé ; qu'il transporte en outre un nombre considérable de voyageurs, que ce transport en marchandises et en houille est bien supérieur à celui qui se fait par le chemin de fer de Manchester à Liverpool.

Les transports s'exécutent à la vérité avec beaucoup moins de vitesse entre Lyon et St-Etienne que sur le chemin de Liverpool : la raison en est simple. La disposition du terrain a permis d'adopter pour ce dernier chemin un tracé presque de niveau et composé de grandes lignes

droites. Les montagnes et les accidens de terrains qui séparent Givors et St-Etienne ont forcé d'adopter une pente très-raide entre ces deux villes, ainsi qu'un grand nombre de percemens et des courbes continuelles. De là encore une des causes qui élèvent les frais de traction sur le chemin de fer de St-Etienne à Lyon et augmentent le nombre des accidens.

Permettez-moi d'entrer dans quelques détails.
Sur une ligne de niveau entre Lyon et Givors, une machine locomotive peut remorquer une charge de 80,000 kilogrammes ou vingt wagons chargés, et parcourir 120 kilomètres par jour.

Sur une pente de six millièmes comme celle qui existe entre Givors et Rive-de-Gier, les wagons descendent par leur propre poids, mais la machine ne peut remonter que 33,000 kilogrammes ou 33 wagons vides et parcourir 90 kilomètres par jour.

Enfin sur la pente de Rive-de-Gier à Saint-Etienne qui est de quatorze millièmes, la même machine ne pourrait remonter que 14,000 kilogrammes et parcourir 80 kilomètres par jour.

Il est donc évident que si le mouvement des marchandises était égal dans les deux sens, le chemin de niveau serait le plus avantageux, mais entre Saint-Etienne et Lyon, le poids des marchandises en descente est à peu près sept fois le poids des marchandises en remonte, conséquemment sur 7 wagons qui arrivent chargés à Lyon, 6 remontent à vide et 1 porte 3,000 kil. ; chaque wagon vide pesant mille kil., il en résulte que de Givors à Rive-de-Gier, une machine mènera 20 wagons vides et 3 wagons chargés à 90 kilomètres, ou 15 wagons vides et 2 1/2 chargés à 120 kilomètres, soient 17 à 18 wagons.

Un chemin de niveau présente donc de l'avantage sur une pente de six millièmes, même lorsque la descente des marchandises est sept fois aussi considérable que la remonte. Cet avantage est encore plus évident en comparant la ligne de niveau à la pente de 14 millièmes, et dans ce dernier cas, les chevaux offriraient plus d'économie que les machines.

De Liverpool à Manchester, le chemin est presque de niveau, la différence dans le mouvement commercial n'est pas aussi grande qu'entre St-Etienne et Lyon. Enfin la compagnie anglaise ne fournit pas les wagons qui transportent la houille. Ces motifs peuvent expliquer en partie la différence des frais de traction à Manchester et à Lyon.

Je dis en partie, parce que sur le chemin anglais, le frottement n'est que de 1/240 du poids, et que sur le chemin de Lyon, il pouvait être d'environ 1/200 d'après les nombres que j'ai présentés plus haut sur l'effet utile des machines locomotives. Cette différence peut tenir à l'état d'entretien des deux chemins, c'est pourquoi la compagnie du chemin de Saint-Etienne à Lyon a décidé que les anciens rails seraient remplacés par des rails plus pesans.

Je reviens aux transports ; voyons quels ont été ceux de St-Etienne seulement :

1^{er} semestre 1833 on a transporté 52,298 tonnes.
Année 1834 idem. 144,318 tonnes.
Année 1835 idem. 184,448 tonnes.

Or, avant l'établissement du chemin de fer, l'exportation de St-Etienne vers le Rhône, était de 25,000 t. ; trois ans après, cette exportation par le chemin de fer seul est près de huit fois aussi considérable !

La navigation de la Saône, qui, au commencement de 1827, ne comptait pas un seul bateau à vapeur, en possède maintenant vingt-et-un ; le Rhône présente un fait semblable.

Des masses considérables de houille descendent jusqu'à Marseille, d'autres gagnent le Nord et par la Saône et par le canal Napoléon, ou alimentent les forges de la Champagne et des Vosges par la Haute-Saône et le canal de Bourgogne. Il y a peu d'années que ces usines ne fabriquaient annuellement que deux à trois millions de kilogrammes de fers à la houille. Cette année on annonce que la fabrication sera de trente millions de kilogrammes !

L'extraction de la houille a quadruplé en peu de temps dans le bassin de St-Etienne. On peut vérifier tous ces faits dans les comptes-rendus de la direction générale des ponts-et-chaussées et des mines.

Enfin les frais de transports de la houille ont été réduits d'environ 65 p. 100 ; or, la compagnie du chemin de fer a perçu cette année deux millions de francs sur les transports ; ils auraient coûté six millions avant l'établissement du chemin de fer ; c'est donc quatre millions de bénéfice net pour la localité.

Le programme que j'ai présenté est-il rempli ? Les quantités de transports exécutés ne vont-elles pas toujours croissant ?

Tout nous fait espérer que les résultats de 1836 seront encore plus considérables que ceux de l'année qui vient de finir, et peu de compagnies industrielles présentent des progrès plus rapides. A la vérité, à part un tarif inférieur à tous ceux qui existent, les élémens de succès ne lui ont pas manqué ; mais qu'on se le rappelle bien : l'industrie en Angleterre est plus avancée qu'en France ; le fer y est à plus bas prix, et de nombreux ateliers y fabriquent des machines locomotives ; en France on n'a point encore fabriqué une seule machine locomotive, si ce n'est dans les ateliers de Perrache qui appartiennent à la compagnie du chemin de fer.

Le chemin de fer de St-Etienne à Lyon, est peut-être moins connu en France que celui de Manchester à Liverpool ; cependant je crois qu'il a été plus utile à l'industrie que ce dernier, et que les résultats qu'il a produits sont plus avantageux pour notre pays que ne l'a été pour la Grande-Bretagne tout ce transport de bestiaux de l'Irlande dans le Lancashire, duquel on a tant parlé dans ces derniers temps.

Lyon, 9 février 1836.

Léon Coste.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(200) Demain mardi, neuf heures du matin, sur la place du Change à Lyon, il sera procédé à la vente au comptant d'objets saisis, consistant en tables, poêle, horloge, commode, chaises, fauteuils, glace, batterie de cuisine et quelques mouchoirs en thibet et laine.

ANNONCES DIVERSES.

On demande à échanger des SOUS contre de l'argent, en faisant une remise de UN pour cent.
S'adresser à l'Imprimerie du Journal.

(188) A VENDRE.—Un fonds de Cabaret-Restaurant, bien achalandé et garni de tous les ustensiles nécessaires. S'adresser chez M. Girard, libraire, galerie du Grand-Théâtre.

(157) A VENDRE ou à LOUER pour cause de départ.—Un fonds d'Hôtel, ayant une bonne clientèle, sur une place bien commerçante de la ville de Lyon. On ne prendra que ce qu'on voudra du mobilier ou de la location qui est des plus modiques.
S'adresser au bureau du journal.

(172-2) A VENDRE.—Fonds de MERCERIE et BONNETERIE, situé dans un bon quartier, avec ouvertures sur deux rues. S'adresser au bureau du Journal.

(190-4) A VENDRE.—Un fonds d'épicerie, situé place St-Nizier, n. 5.
S'y adresser.

(199) A VENDRE.—Belle et bonne Jument pour la selle, prenant six ans.
S'adresser rue Sala, à la caserne de la gendarmerie. Demander Joseph.

(180) Le sieur MALIN, ancien maréchal-des-logis-chef de hussards, grande allée des Broteaux, maison du tir au pistolet de Luzier, loue des chevaux pour voyage, promenade et donne des leçons d'équitation.

Pâte Pectorale de Lichen,

De VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n. 13.

Son bon goût et son efficacité sont constatés depuis long-temps pour la guérison des RHUMES, CATARRHES, TOUX SÈCHES, EXTINCTIONS DE VOIX, ÉPUISEMENS, etc.
On trouve chez le même un dépôt des REMÈDES APPROUVÉS ET AUTORISÉS, préconisés par les journaux. (1466-9)



AVIS CONTRE LA FAUSSE CRINOLINE.

Cachet signature Oudinot, seul type des cols en vraie crinoline Oudinot, apposé sur ses cols, cinq ans de durée ; brevetés à l'usage de l'armée ; ceux de luxe, chefs-d'œuvre d'industrie, ont fixé la vogue pour bals et soirées.

Dépôts à Lyon, chez MM. Allongue, marchand, rue Puits-Gaillot, et Giraud, marchand, rue Louis-le-Grand ; à Villefranche, chez M. Sapin-Giraud, négociant. (1578-27)

(114-5) A PLACER.—Capitaux par hypothèques depuis 1,000 jusqu'à 100,000 fr., pour 10 ou 15 ans si on le désire.

S'adresser à M^e Chazal, notaire à Lyon, rue Lafont, n. 4.

TRAITEMENT VÉGÉTAL

SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, de QUET, pharmacien à Lyon.

Les maladies secrètes, récentes et anciennes, les gonorrhées, les dartres, la gale, en un mot, toutes les maladies de la peau et du sang sont guéries radicalement par ce dépuratif, qui est approuvé, et dont on peut faire usage avec toute sécurité.

Il se vend à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n. 31, entrée particulière par la grande rue Pizay, n. 24, à Lyon.

Dépôts dans toutes les villes de France et les principales de l'étranger. (395-50)

Bourse de Paris du 12 février 1836.

Cinq pour cent	109 20	109 30	109 35	109 40
— fin courant	109 45	109 75	109 55	109 60
Quatre pour cent	102			
Trois pour cent	80 45	80 50	80 55	80 45
— fin courant	80 25	80 80	25 65	80 80
Rentes de Naples	99 50	99 50	99 55	99 50
— fin courant	99 65	99 75	99 65	99 75
Rentes perpétuelles	57 1/2			
Emprunt Cortès	"			
Actions de la Banque	2150			
Quatre Canaux	1240			
Caisse hypothécaire	715			
Emprunt d'Haïti	410			



V. PENICAUD, Rédacteur en chef.